

Décisions ASC présentées lors de la réunion du CSE GSE de mai 2020

Validation de la Prestation Evasion CSE sur l'année 2020 :

Décision : **VALIDEE**

Les Elu-e-s du CSE Grand Sud-Est réunis le 20 mai 2020 valident la proposition de la Commission ASC pour la mise en place de la prestation « Evasion CSE pour l'organisation de Journées et de Week-end Découvertes réalisée par le CSE GSE » sur l'Année 2020 comme suit :

Cette Prestation « Evasion CSE » comprendra notre offre de Journées découvertes ou de week-end découvertes organisés par le CSE
Ainsi les journées découvertes pourront être étendues à des week-ends découvertes jusqu'à 3 nuitées maximum.

L'organisation de week-ends découvertes sera abondée de façon identique aux journées découvertes, c'est à dire à hauteur de 70 % du prix de la prestation proposée dans la limite de 100 € de participation du CSE GSE par OD et pour chaque AD déclaré dans le Compte ZEST du salarié.

L'abondement pourra être utilisé au choix du salarié en Journées découvertes et/ou week-end découvertes jusqu'à épuisement des 100€ (pour chaque OD et pour chaque AD déclaré (conjoint, et enfant à charge)).

Le salarié pourra utiliser au choix son abondement de 100 € dans le cadre de cette prestation **OU** de son Panier Salarié, sans que les 2 abondements (Evasion CSE et **Panier Salarié**) soient cumulables.

La ligne budgétaire attribuée à cette prestation « Evasion CSE – Journées ou Week end Découvertes » s'élèvent pour l'année 2020 à 100 000 €.

Résultat du Vote des élus :

POUR :	19 Voix / 34
CONTRE :	0 / 34
Abst :	0 / 34
NPPV :	15 élus / 34 (CFE-CGC – CGT – SUD)